

L'édito du Président



Vers un véritable projet territorial durable ...

Tel est l'enjeu principal qui ressort des travaux menés jusqu'à présent pour réviser le Schéma de Cohérence Territoriale des Vosges Centrales approuvé en 2007. L'évaluation a en effet révélé une première reprise en main de l'urbanisation par les élus locaux grâce à la réduction des surfaces urbanisables dans les documents d'urbanisme. Toutefois, il est aussi apparu un besoin d'adaptation du SCoT en raison des évolutions socio-économiques du territoire. Cela commence par l'actualisation du diagnostic. Cette étape est aujourd'hui terminée et je vous propose de prendre connaissance de ses conclusions dans le présent FlashInfo.

Aujourd'hui, l'opportunité s'offre de construire ensemble un véritable projet territorial de développement durable qui irait au-delà des obligations réglementaires d'un simple SCoT. Les phénomènes de métropolisation déterminent de plus en plus les logiques économiques au niveau mondial mais aussi localement. Or, les Vosges Centrales bénéficient d'un positionnement favorable, à l'entrée Sud du pôle métropolitain du Sillon Lorrain permettant les articulations avec l'Italie et la Suisse. Il s'agit d'un atout majeur pour renforcer notre positionnement dans la nouvelle grande région.

Par ailleurs, la candidature du Syndicat pour un « SCOT-TEPCV » a été retenue dans le cadre de l'appel à projet national pour un Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Cette opportunité va nous permettre d'approfondir certaines thématiques de façon innovante, notamment la prise en compte des énergies renouvelables, l'amélioration de la mobilité et l'exploration du potentiel que représente l'économie circulaire pour l'emploi de notre territoire.

L'important travail collectif de réflexion et de concertation engagé va se poursuivre. Je remercie tous les élus et tous les partenaires pour leur contribution active.

Michel Heinrich,

Président du Syndicat Mixte du SCoT des Vosges Centrales

SOMMAIRE

Edito	1
Enjeux économiques : reconsidérer la stratégie d'accueil des entreprises	2
Enjeux résidentiels : réguler le marché de l'habitat	4
Enjeux territoriaux : prendre appui sur la dynamique du Sillon Mosellan	6
Enjeux agricoles et forestiers et environnementaux	8
Enjeux énergétiques	10
Pistes de réflexions pour un SCOT-TEPCV...	12
Périmètre du SCoT élargi en septembre 2014	



Contenu du futur SCoT révisé :

- Un rapport de présentation (diagnostic, consommation foncière, étude d'incidence environnementale du projet),
- Un Etat Initial de l'Environnement,
- Un Projet d'Aménagement et de développement durable (PADD),
- Un Document d'orientations et d'objectifs (DOO).

Enjeux économiques : reconsidérer la stratégie d'accueil

Des restructurations économiques qui fragilisent le territoire



La bonne progression de l'emploi au cours de la première moitié de la décennie 2000 a été stoppée par la crise économique. **C'est pourquoi l'évolution s'est inversée durant les années de mise en œuvre du SCoT.** Le secteur industriel a été particulièrement touché ainsi que le BTP. Le développement du tertiaire n'a pas suffi à compenser les pertes. Dans le même temps, le secteur commercial a connu un fort mouvement de concentration au sein des moyennes et grandes surfaces qui s'est effectué au détriment du commerce de détail, surtout en milieu rural.

Mais des atouts pour faire face aux mutations

Dans le passé, le territoire a toujours démontré une grande capacité de résilience. **Les acteurs publics et privés ont toujours su se mobiliser et faire face aux différentes crises économiques traversées pour assurer les reconversions successives et la diversification des activités.**

Aujourd'hui, le territoire dispose de réels atouts pour faire face aux mutations :

- L'héritage d'un passé fortement industriel qui confère à la main d'œuvre locale des qualités reconnues et appréciées dans ce domaine,
- L'émergence de nouvelles filières qui s'ancrent localement avec le Pôle Fibres-Grand Est, la Filière des écomatériaux et « Forêt-Bois », le cluster des Images Numériques, la labellisation Frenchtech),
- Un potentiel de recherche de haut niveau dans le domaine du bois avec le campus fibre,
- Une part importante d'économie présente, comme facteur de stabilité que le vieillissement démographique pourrait booster à l'avenir,
- Un tourisme vert en essor aux portes du massif vosgien grâce à l'émergence d'une identité propre au territoire autour du vélo, de l'eau et de la forêt,
- Une agriculture qui a su se moderniser, notamment dans le secteur laitier, et un bon potentiel en industries agroalimentaires,
- Une offre foncière importante dans un environnement agréable, à hiérarchiser et à valoriser pour répondre aux besoins des entreprises, (cf. projet d'écoparc de grande envergure « Green Valley », labellisé au niveau national « grappe d'entreprises »),

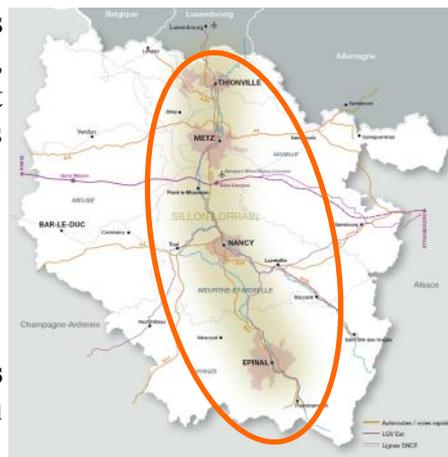
Le maintien d'un bon niveau d'équipement commercial principalement situé dans la vallée de la Moselle et l'agglomération spinalienne qui permet au territoire de rayonner au-delà de ses frontières sur le reste du département et d'éviter l'emprise de l'agglomération nancéienne.

L'opportunité de la dynamique métropolitaine du Sillon Lorrain

Les phénomènes de métropolisation déterminent de plus en plus les logiques économiques au niveau mondial mais aussi local. En 2011, les agglomérations de Thionville, Metz, Nancy et Épinal se sont constituées en Pôle métropolitain sur une base multipolaire après plus de 10 ans de coopération active autour des grands enjeux suivants :

- Accroître son rayonnement dans la Grande Région et en Europe,
- Renforcer sa compétitivité, ses savoirs et ses compétences,
- Conforter son attractivité par l'excellence culturelle et médicale,
- Faciliter son accessibilité par les transports et le haut débit.

Grâce à ses grands axes de communication, les Vosges Centrales bénéficient d'un positionnement favorable en tête de pont Sud du Sillon Lorrain permettant une ouverture vers l'Italie et la Suisse.



des entreprises pour l'adapter aux nouveaux enjeux

Les risques d'une offre foncière inadaptée

Le premier SCoT a divisé par deux les surfaces en zones d'activités économiques (ZAE) prévues sur 20 ans les ramenant à 529 ha. Or 65 hectares seulement ont été consommés en 8 ans de mi-2006 à mi-2014 soit 12 % du total. Ils sont essentiellement situés dans l'agglomération spinalienne.

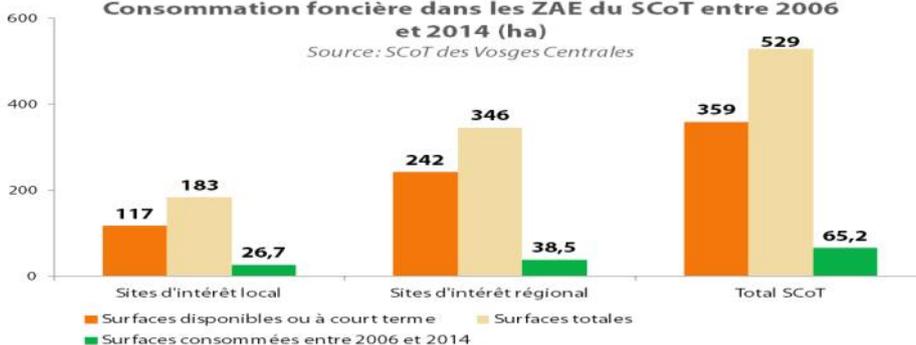
Les surfaces disponibles à vocation économique dans les documents d'urbanisme sont constituées pour près des deux-tiers par les ZAE prévues par le SCoT (419 ha). Le reste comprend pour 37 % « les dents creuses » des ZAE existantes (150 ha) ou des friches industrielles (85 ha). Cela constitue un potentiel non négligeable même si tout n'est pas urbanisable.

L'ouverture de nouvelles zones économiques entre en concurrence avec l'offre existante qui risque à terme de se dévaloriser entraînant l'émergence de locaux vacants et la création de nouvelles friches.

Une première analyse multicritère des ZAE du SCoT montre que 28 % des surfaces non consommées sont attractives au regard de critères d'équipement de réseaux et d'aménagement du territoire. En revanche, 29 % sont moins bien situés et non aménagés.

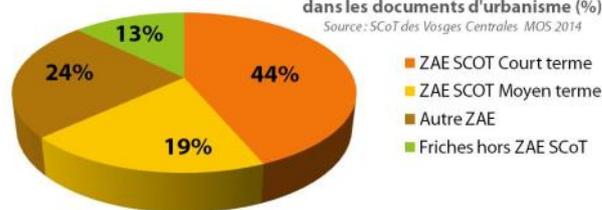
Consommation foncière dans les ZAE du SCoT entre 2006 et 2014 (ha)

Source: SCoT des Vosges Centrales



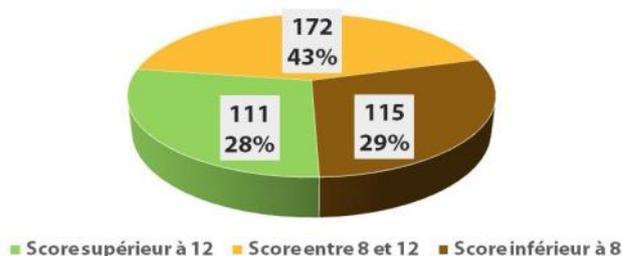
Répartition des surfaces disponibles dans les documents d'urbanisme (%)

Source: SCoT des Vosges Centrales MOS 2014



Classement des capacités en ZAE SCOT en fonction de leur attractivité

Source: SCoT des Vosges Centrales



Trop d'offre nuit à la qualité

Aujourd'hui les entreprises sont de plus en plus exigeantes en termes de fonciers mais aussi de services (accessibilité par les transports, accès au très haut débit, sécurité, mutualisation de moyens, proximité de services urbains, qualité paysagère du site, etc.). Elles n'hésitent pas à mettre en concurrence les territoires et peuvent aussi choisir de s'installer en dehors des zones économiques. Des rapprochements en grappes

A retenir :

- De vrais atouts pour relancer le développement économique en prenant appui sur les nouvelles filières des éco-matériaux, de l'énergie et du numérique,
- L'opportunité de la dynamique métropolitaine du Sillon Mosellan,
- Un besoin de prioriser et de valoriser l'offre foncière en concentrant les moyens des collectivités pour mieux répondre aux besoins des entreprises.



CHARMES



NOMEXY



THAON-LES-VOSGES



EPINAL



EPINAL

Enjeux résidentiels : réguler le marché foncier

Une légère croissance démographique

En 2012 la population municipale du SCoT est de 119 087 habitants. Elle a augmenté de 1 389 personnes entre 1999 et 2012, soit 0.08%/an. Sur l'ancien périmètre la croissance moyenne annuelle est de 0.06% par an, ce qui est insuffisant pour espérer atteindre l'hypothèse de croissance du SCoT de 8 % sur 20 ans (0.4% par an). Dans le même temps, les déséquilibres entre les secteurs du territoire perdurent avec des pertes démographiques toujours importantes dans l'agglomération d'Epinal-Golbey. En revanche, la couronne spinalienne conserve un dynamisme démographique supérieur à l'objectif du SCoT.

Ancien périmètre/secteur	Objectifs SCoT		INSEE 2006-2012
	2006-2025	moyen/an	moyen/an
Agglo	+ 6%	+ 0,3%	- 0,53 %
Couronne	+ 10%	+ 0,5%	+ 0,73%
Nord	+ 10%	+ 0,5%	+ 0,27 %
Vôge	+ 7%	+ 0,35%	+ 0,04 %
Total SCoT	+ 8%	+ 0,4%	+ 0,06 %

Un ralentissement de la construction neuve



9 140 logements ont été construits entre 2001 et 2014, soit un rythme moyen de 653 logements par an. Après le pic de 2006, l'activité de construction neuve s'est fortement ralentie jusqu'en 2014.

La part de logements collectifs tend à diminuer jusqu'à ne plus représenter qu'un tiers de la production au cours des années récentes. La part de l'habitat individuel groupé augmente.

NB : Le programme de renouvellement urbain a généré 525 reconstructions (DDT).

L'atout d'une qualité de vie dans un cadre agréable

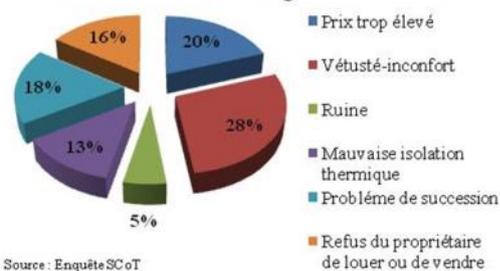
Les Vosges Centrales offrent un cadre de vie agréable grâce à la qualité des paysages et à la proximité d'espaces naturels récréatifs, notamment la forêt. Une diversification de l'offre en logements a pu s'opérer avec l'effort de renouvellement urbain mené au cours de la dernière décennie. Le niveau d'équipements et de services, notamment dans la ville d'Epinal mais également dans les pôles secondaires constitue un atout. Le desserrement des ménages a pu s'effectuer plus rapidement que prévu grâce à une surproduction de logements au milieu des années 2000. En 2012, la densité de 2,19 personnes par logement atteint presque l'hypothèse de 2,17 prévue pour 2025. Demain, il faudra penser à l'adaptation de l'habitat aux nouveaux besoins consécutifs au vieillissement démographique.

Mais un risque de dégradation durable du marché du logement si la montée de la vacance n'est pas arrêtée

Avec 4 800 logements construits entre 2006 et 2014 hors Programme de Renouvellement Urbain, la production de logements atteint quasiment l'objectif annoncé à 10 ans pour l'ancien périmètre du SCoT alors que le taux de croissance de la population est largement inférieur aux prévisions. La conséquence a été une augmentation préoccupante du parc de logements vacants qui s'est diffusée dans tout le territoire.

En 2012, le stock vacant atteint 5 862 logements dans les Vosges Centrales soit près de 10 % de l'ensemble des logements. C'est l'équivalent du niveau départemental et plus que celui de la Lorraine et de la France. Le parc vacant est surtout collectif et plutôt ancien, surtout en milieu urbain. En milieu rural, l'enquête du SCoT montre que les principales causes de cette vacance sont le mauvais état des logements et les prix de

Les principales causes de la vacance selon l'enquête de 2015 sur le SCoT des Vosges Centrales

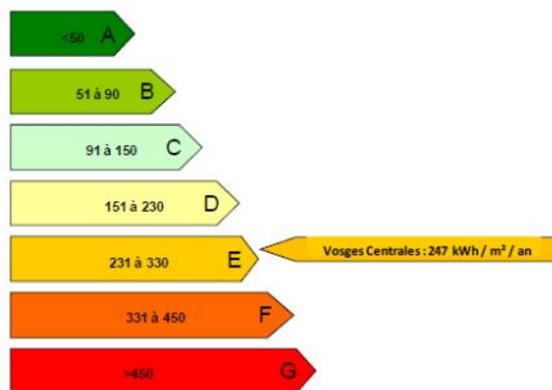


Source : Enquête communale SCoT hors Epinal

et améliorer le parc existant pour limiter la vacance

D'importants besoins de rénovation thermique du parc ancien

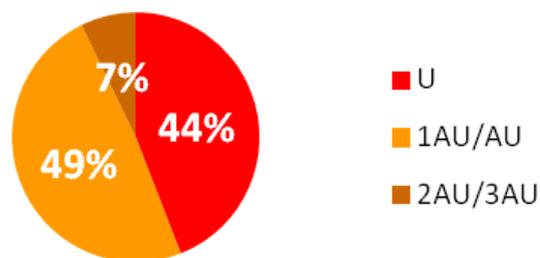
Le SCoT préconise la rénovation thermique des logements. Le parc de logements existants est en effet plutôt ancien avec 67 % des constructions datant d'avant la réglementation thermique de 1974 et 38 % antérieures à 1946. Les logements collectifs situés dans les centres ville et les bourgs sont particulièrement concernés par le manque d'isolation. En milieu rural, il s'agit plutôt de logements individuels, plus ou moins anciens ou vétustes. Avec la montée des prix du combustible, la bonne isolation thermique des habitations fait partie des critères de choix résidentiels des ménages. **Il en résulte d'importants besoins en réhabilitation et en rénovation thermique, notamment pour reconquérir le parc vacant.**



Un besoin de régulation du marché en limitant l'offre foncière

Entre 2006 et 2014, l'artificialisation des sols dédiée à l'habitat a été de 292 hectares, soit 83% des besoins estimés par le SCoT actuel sur 10 ans. La large disponibilité de terrains destinés à l'habitat a favorisé la construction de nombreux logements neufs qui ont déstabilisé le marché immobilier local en provoquant la vacance des logements existants. Bien que le premier SCoT ait permis de réduire sensiblement les surfaces urbanisables, 13 % seulement des surfaces prévues ont été consommées et il reste encore 1051 hectares non consommés à vocation d'habitat après la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. **Un effort supplémentaire de limitation de l'offre foncière régulerait mieux le marché immobilier afin de permettre aux logements vacants d'y retrouver leur place.** Le SCoT incite les communes à échelonner dans le temps l'ouverture à l'urbanisation des zones dédiées à l'habitat grâce à un échancier prévisionnel. Or cette possibilité n'a été utilisée que pour 7 % des surfaces avec un classement en zone 2 AU.

Report des capacités urbaines du SCoT



Un potentiel de densification à l'intérieur de la tache urbaine

50 % des logements neufs ont été construits par densification de terrains déjà voués à l'habitat et ils n'apparaissent donc pas dans la mesure de la consommation foncière. 20 % des logements neufs ont été implantés dans le reste de la tache urbaine déjà artificialisée et 30 % ont contribué à l'extension urbaine. Une densité moyenne de construction de 10,8 logements/hectare a été constatée pour ces deux dernières catégories, soit 8 logements par hectare en secteur individuel et 42 logements par hectare en secteur groupé. **Il est à noter que 11 % seulement des capacités d'urbanisation du SCoT dédiées à l'habitat et situées dans la tâche artificialisée ont été consommées**, ce qui n'est pas surprenant du fait du peu d'échelonnement dans le temps de l'urbanisation des terrains dans les documents d'urbanisme (voir ci-dessus). **Des potentialités importantes de densification subsistent encore dans la tache urbaine existante qu'il conviendrait de continuer à mobiliser.** En effet, ces localisations permettent en général de bénéficier d'un cadre urbain offrant plus de services existants et de facilités de déplacements.

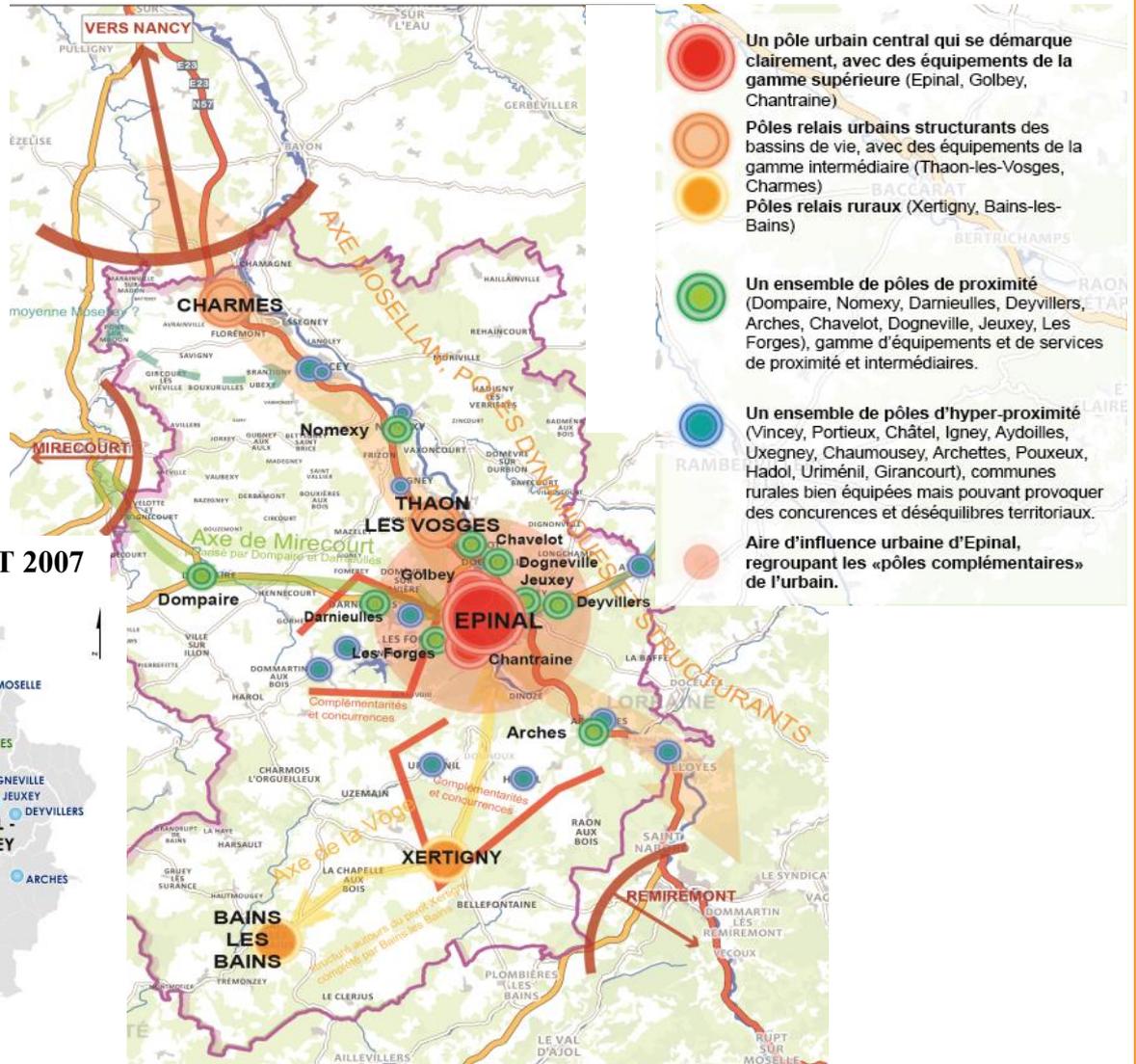
A retenir :

- Une diversification et une amélioration des conditions de logements mais des besoins en rénovation thermique et d'adaptation au vieillissement des ménages,
- Un besoin de régulation du marché en limitant l'offre foncière pour endiguer la montée de la vacance des logements existants

Enjeux territoriaux : prendre appui sur la dynamique du

Des pôles structurants principaux plutôt bien équipés malgré quelques manques

Armature urbaine actuelle selon l'étude INDDIGO



Armature du SCoT 2007



Analyse territoriale : "portrait de territoire"

Approche qualitative

Caractérisation de l'organisation spatiale, des points forts/faibles et des dynamiques

Indicateur synthétique d'attractivité

Approche quantitative

Notation de l'attractivité des communes sur la base de critères factuels

Dans le cadre de la révision du SCoT, une étude a été engagée pour mieux comprendre le fonctionnement du territoire et notamment les dynamiques entre les différents niveaux de pôles urbains et ruraux.

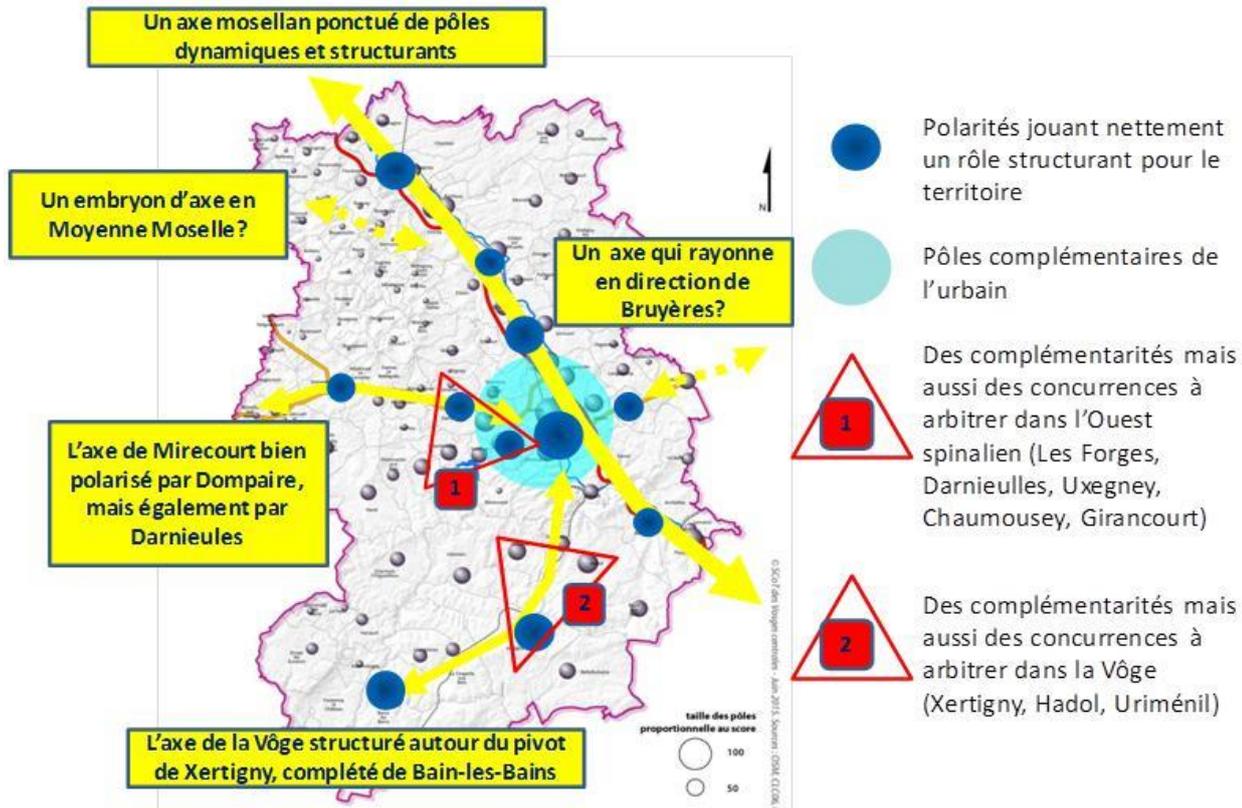
Cette analyse s'appuie sur la base permanente des équipements de l'INSEE, complétée par une enquête spécifique réalisée au printemps 2015 auprès de chaque commune du SCoT.

Sillon Mosellan au bénéfice de tout le territoire

Des concurrences locales pour les équipements de proximité

Si les pôles urbains principaux sont plutôt bien équipés malgré quelques manques, les services de proximité nécessaires à la vie quotidienne sont plus dispersés dans le reste du territoire. **Les résultats de l'étude d'IND-DIGO révèlent l'émergence de nombreux pôles d'hyperproximité qui entrent en concurrence au moment des choix résidentiels des ménages avec les autres pôles de l'armature urbaine, tels qu'ils avaient été définis par le SCOT en 2007.**

Un modèle territorial très dépendant de la voiture individuelle

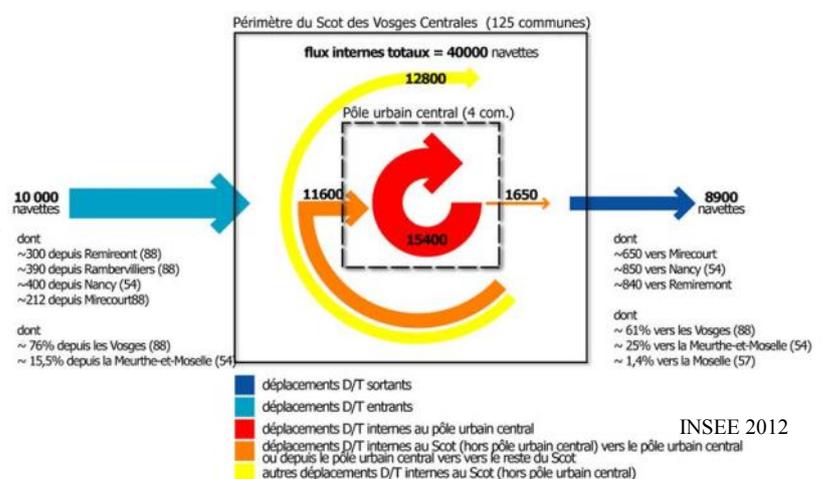


L'étalement urbain des dernières décennies et la concentration de l'emploi dans l'agglomération d'Epinal rend le territoire très dépendant des déplacements en voitures individuelles. Outre l'inconvénient des émissions de gaz à effet de serre, **un risque de précarisation de certains ménages en matière de mobilité est prévisible en lien avec la montée du prix des carburants qui pourrait s'accroître avec le vieillissement démographique.** Les nouvelles technologies liées au numérique apportent une possibilité de prévention de ce risque en donnant la possibilité de limiter certaines obligations de déplacements.

A retenir :

- Des pôles urbains relativement bien équipés mais une certaine dispersion de l'offre de proximité avec l'émergence de pôles d'hyper-proximité non prévus par le SCOT,
- Un risque de précarisation de certains ménages en raison de la dépendance à la voiture mais des opportunités à saisir avec la technologie du numérique.

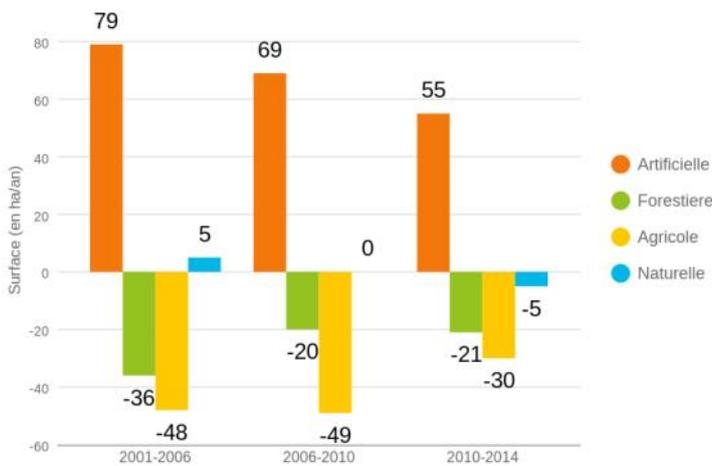
Déplacements domicile-travail



Enjeux agricoles et forestiers ...

L'urbanisation s'effectue surtout au détriment de l'agriculture

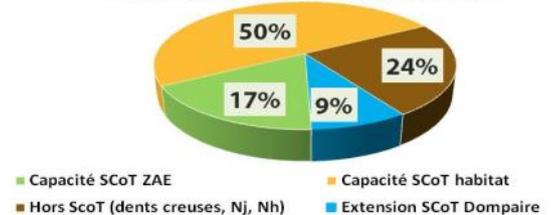
Evolution de l'occupation du sol entre 2001 et 2014 (ha/an)



Sur la période mi-2001 à mi-2014, la progression de l'artificialisation s'est traduite par la perte de 552 hectares agricoles. Toutefois, ce rythme s'est ralenti au cours des dernières années en lien avec la baisse de la construction.

Répartition des terres agricoles vouées à l'urbanisation dans les documents d'urbanisme

Source : Chambre Départementale d'Agriculture 88



Un complément à l'évaluation du SCoT a été réalisé par la Chambre Départementale d'Agriculture afin de mieux cerner l'impact de l'urbanisation programmée dans les documents d'urbanisme sur le fonctionnement des exploitations agricoles. Ainsi, il ressort que :

- **1 281 hectares de terres agricoles dont 60 % déclarés à la PAC** sont situés dans les zones vouées à l'urbanisation (U, AU et Nj ou Nh) des documents d'urbanisme,
- Près de la moitié sont en prairies permanentes,
- **La part des capacités d'urbanisation prévues par le SCoT, soit 865 hectares, représente 67 % des terres agricoles vouée à l'urbanisation, dont près des trois-quarts sont destinés à l'habitat.**
- La part hors capacités du SCoT comprend 303 hectares situés dans des dents creuses et les zones N (24 % du total) auxquels s'ajoutent les 113 ha du secteur de Dompaire (9 %).

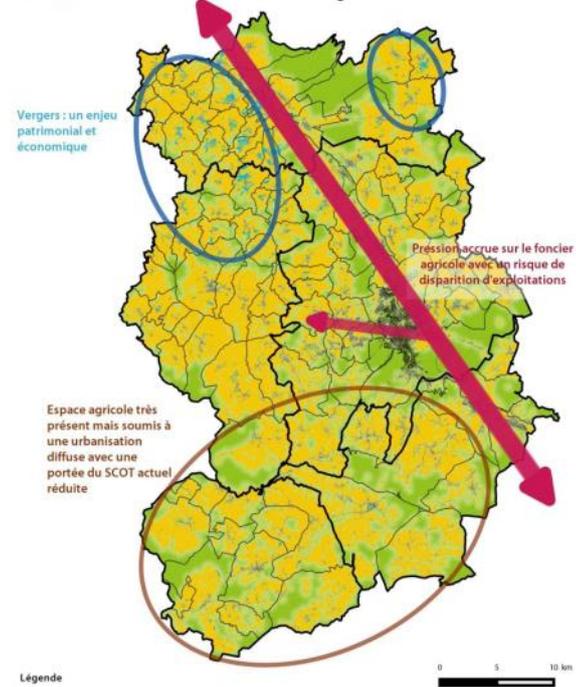
La pression urbaine sur l'agriculture est surtout forte dans la Vallée de la Moselle qui est plus densément peuplée que le reste du territoire. Elle est plus diffuse dans le Sud du territoire en raison de la dispersion plus grande de l'habitat. **14 exploitations agricoles sont impactées sur plus de 10 % de leur surface par l'urbanisation future prévue dans les documents d'urbanisme. Il s'agit notamment d'exploitations situées dans les ceintures périurbaines, ce qui pose la question du devenir de l'agriculture dans ces secteurs.** Une enquête a été menée auprès d'un échantillon d'agriculteurs pour mieux connaître les conséquences de l'urbanisation :

- des difficultés de circulation en raison de la taille des engins agricoles et des problèmes de voisinage,
- un morcellement des terres, peu de mesures compensatoires des pertes, moins de surfaces épandables,
- Une précarisation des conditions juridiques d'exploitation (ex : des refus de baux de fermage dans les terrains classés en zone urbanisable des PLU).

La règle de recul de 200 mètres apporte en partie des réponses aux gênes de voisinage mais il faudrait clarifier sa formulation pour éviter les ambiguïtés d'interprétation et l'étendre aux sites existants d'exploitations à condition qu'ils ne soient pas enclavés dans le tissu urbain ou trop proches, auquel cas leur devenir poserait aussi question.



Enjeux agricoles - Schéma de principe - Document de travail SCoT des Vosges Centrales



Légende
 Espace agricole à préserver
 Vergers

© SCoT des Vosges Centrales - Chambre d'Agriculture des Vosges - septembre 2013 - Sources : IGN, SDP (SPUR) 88, SCoT (MARS) 2010



Enjeux environnementaux de continuité écologique

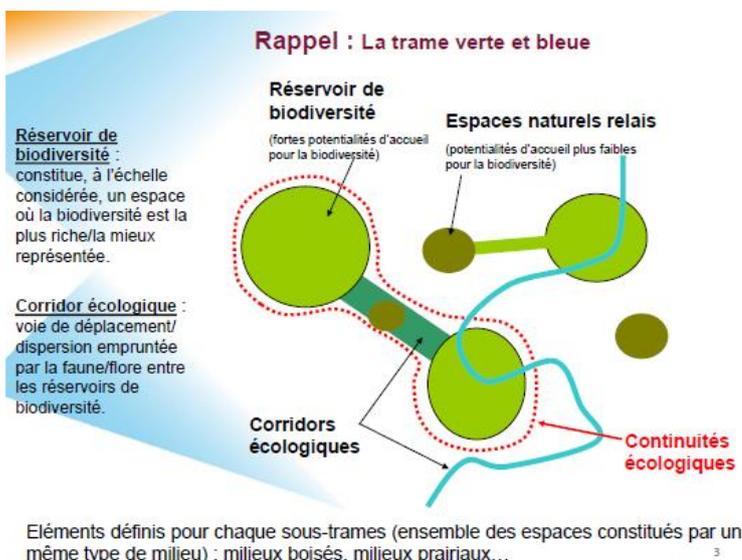
Pourquoi identifier une trame verte et bleue ?

La trame verte et bleue sert à concilier les activités humaines avec la préservation de la biodiversité car cette dernière rend de nombreux services (pollinisation des cultures pour l'alimentation, matières premières, oxygène, médicaments, épuration de l'eau, prévention des inondations, fertilisation des sols).

La préservation et la restauration des continuités écologiques imposées par la loi Grenelle a pour objectif de permettre aux espèces de circuler pour se nourrir et se reproduire dans de bonnes conditions.

Les continuités écologiques constituant une trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité (des forêts, de grands espaces naturels) et des corridors écologiques plus étroits qui permettent de passer d'un réservoir à l'autre. Ces espaces peuvent être des sites naturels exceptionnels mais aussi des espaces de nature ordinaire. Dans certains cas, ces corridors ont été fragmentés par des infrastructures ou des constructions et ne peuvent plus assurer leur fonction écologique et il convient de les restaurer.

La trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui résulte de choix politiques sur les continuités importantes à retenir parmi le réseau écologique existant, identifié sur des fondements scientifiques et techniques. Une base de trame nationale et régionale est fournie (cf. Schéma Régional de Cohérence Ecologique –SRCE) que les SCoT doivent compléter en fonction des particularités de leur territoire.



Un patrimoine naturel de qualité dans les Vosges Centrales

Les Vosges Centrales bénéficient d'un patrimoine naturel de grande qualité avec des milieux diversifiés (vallée de la Moselle, forêts, pelouses calcaires, zones humides...) même s'il n'existe que peu de sites vraiment exceptionnels. Le cabinet Biotope a identifié par modélisation les continuités écologiques locales en distinguant

- un niveau d'intérêt régional qui s'impose au SCoT,
- un niveau d'intérêt plus local qui va faire l'objet de choix politiques pour trouver un bon équilibre entre la préservation de la biodiversité et les besoins relevant des activités humaines (urbanisation, agriculture et sylviculture, production d'énergie, exploitation de carrières etc...).

L'étude met en évidence plusieurs sous-trames selon les types de milieux (forêts, milieux ouverts thermophiles, prairies, milieux humides et alluviaux, espaces aquatiques).

D'ores et déjà, il apparait que 232 hectares de capacités d'urbanisation prévues par le SCoT et retranscrites dans les documents d'urbanisme sont traversés par des continuités écologiques :

- 48 % concernent les Zones d'Activités Economiques non consommées du SCoT(111 hectares, soit 26% du total des surfaces non consommées des ZAE SCoT, essentiellement situés dans les sites d'intérêt régional),
 - 52 % sont dédiés à l'habitat (121 hectares soit 12 % des capacités totales d'habitat du SCoT).
- Au final, le recouvrement par les continuités écologiques ne représentent que 16 % du total des capacités d'urbanisation futures prévues par le SCoT dans les documents d'urbanisme.**

A retenir :

- Un patrimoine naturel de grande qualité avec des milieux diversifiés à préserver
- Une trame verte et bleue à définir par des choix politiques sur les continuités écologiques à conserver dans le réseau écologique existant,

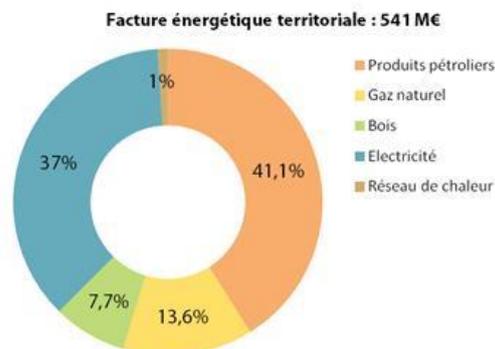
Enjeux énergétiques : une préoccupation transversale

L'enjeu économique de l'énergie

Les dépenses liées à l'énergie représentent chaque année 541 millions pour le territoire dont 78% sont consacrées à l'électricité et aux produits pétroliers. La consommation d'énergie se distribue entre les secteurs industriel, résidentiel, tertiaires, agricoles et de transports (cf. *Profil énergétique territorial réalisé par le Syndicat du SCoT des Vosges Centrales*).

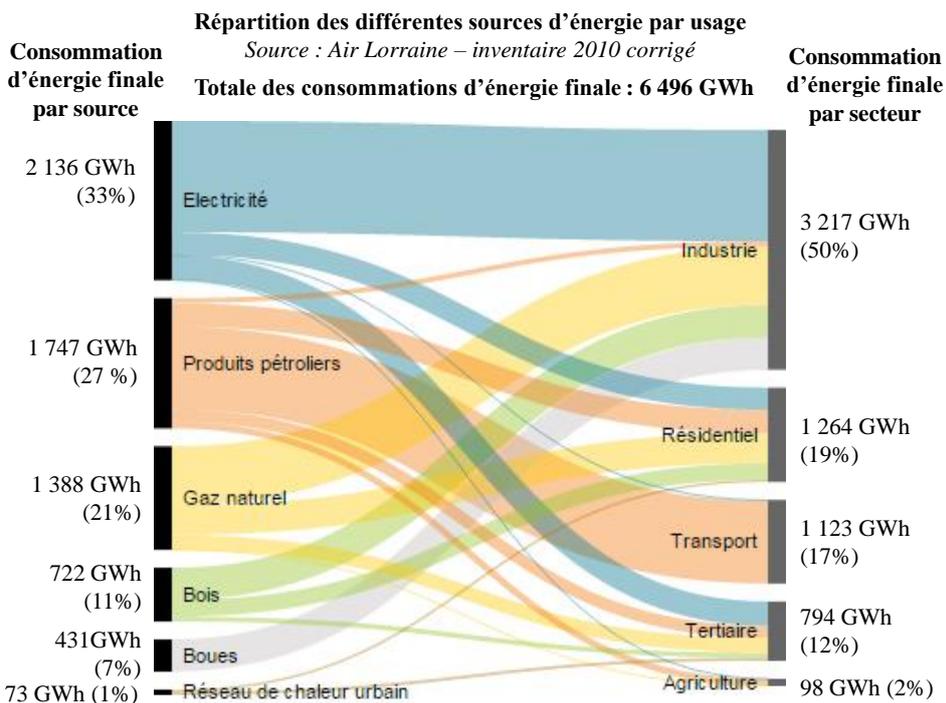
50% de l'énergie est consommée sous forme de chaleur, 33% sous forme d'électricité (dont 5% sert également à produire de la chaleur) et 17% sous forme d'électricité (référence 2010).

Répartition des dépenses énergétiques du SCoT par type d'énergie
Source: Air Lorraine - Inventaire 2010 corrigé - Pégase 2014



Les 6 496 GWh consommés en 2010 ont été produits à partir des combustibles suivants :

- Chaleur** : issue de la combustion de produits pétroliers (10%), de gaz d'origine fossile (21%), de bois (11%), de boues (7%) et via le réseau de chaleur bois-gaz naturel d'Epinal (1%).
- Electricité** : issue du nucléaire (62%), des centrales thermiques fossiles (24%) et des énergies renouvelables produites au niveau local (10%) et régional (4%).
- Carburants** : constitués à 100% de produits pétroliers : essence, gazole, GPL, huiles...



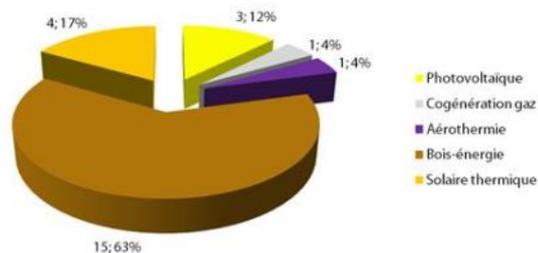
Relocaliser la production énergétique dans les Vosges Centrales permettrait de réinjecter dans le système économique local l'équivalent annuel de 222 millions d'euros de produits pétroliers, 74 millions pour le gaz naturel et 198 millions pour l'électricité. C'est autant d'activités économiques et de placements liés à la recherche-développement, à la création et au maintien d'entreprises et d'emplois non délocalisables qui sont en jeu.

Un potentiel en énergies renouvelables dans les Vosges Centrales

Les Vosges Centrales disposent d'un important potentiel en énergies renouvelables et de récupération. La production actuelle est déjà de 1 488 GWh en 2015 soit 23 % de la consommation. Certaines collectivités se sont engagées dans cette voie comme le recommande le SCoT avec par exemple les réalisations suivantes :

- Réseau de chaleur bois de la ville d'Epinal (10 MW cumulés de chaudières bois installés et 19.9 MW à venir à Razimont)
- Club House de tennis d'Epinal : 3 kW_c d'aérovoltaïque
- Siège de la CC de Moyenne Moselle, chaudière-bois de 55 kW
- Crèche de Dinozé : pompe à chaleur air-eau de 16 kW
- Ferme forgeronne communal des Forges : chaudière granulé de 30kW et récupération de chaleur sur les groupes froids
- Groupe scolaire de Hadol : chaudière bois-énergie de 200 kW
- Centrale photovoltaïque de Thaon-les-Vosges (106 kW_c)

Dénombrement des installations d'EnR&R des collectivités du SCoT - 2014
Source : CG88 - ADEME - Région Lorraine



qui concerne l'urbanisme et l'aménagement du territoire

Avec 44 % de surface forestière dans les Vosges Centrales, **le bois-énergie est la ressource la plus exploitée** en nombre d'installations (91%), pour une production annuelle de chaleur estimée à 12 MWh_{th} pour le public et 270 MWh_{th} pour le privé, et une production d'électricité de 68 GWh. Toutefois, ce potentiel pourrait être optimisé par une structuration de ses modes de gestion et de valorisation, actuellement pénalisés par le morcellement de la propriété privée.

Grâce à l'important réseau hydrographique, **l'hydroélectricité détient la première capacité de production d'énergies renouvelables** du territoire avec 13.4 MW_e installée avec une production moyenne annuelle de 50 GWh_e.

La géothermie est encore peu développée bien que **l'ensemble du territoire présente des nappes d'eau souterraines à fort potentiel et faible profondeur**, notamment dans la moitié sud du SCoT et au niveau de la nappe alluviale de la Moselle.

L'importante activité d'élevage permet d'envisager un développement de la méthanisation. Actuellement, il n'existe que deux installations sur le territoire pour un total de 600 kW installés, produisant annuellement l'équivalent de 4 MWh_{th} et 4 MMWh_e. **Le tissu industriel représente aussi un important potentiel de récupération de chaleur** dite « fatale » et de matières combustibles ou méthanisables.

Le potentiel éolien est l'un des plus favorables de Lorraine sous réserve du démantèlement du radar de Jeuxey envisagé pour 2017.

54% des toitures de bâtiments pourraient accueillir une installation solaire : principalement des maisons (49%), des bâtiments industriels (36%) et des immeubles (7%). **Elles représentent un gisement en solaire photovoltaïque à même de couvrir 32% des consommations électriques du territoire.**

Des contraintes inhérentes à la valorisation du potentiel local d'énergies renouvelables

La plupart des installations relevant des énergies renouvelables présentent certains inconvénients au plan environnemental dont il faut tenir compte (surexploitation des haies ou des ripisylves pour le bois-énergie, risque de concurrence entre les usages du bois (énergie ou matériau), concurrence entre les cultures vivrières et alimentaires pour la méthanisation, atteinte aux paysages et à l'avifaune pour les éoliennes et dommages aux poissons pour l'hydro-électricité...).

L'opportunité de la transition énergétique

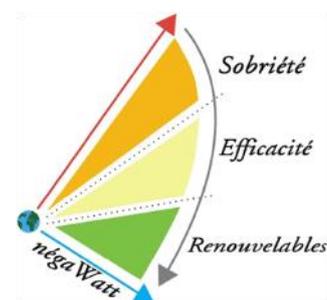
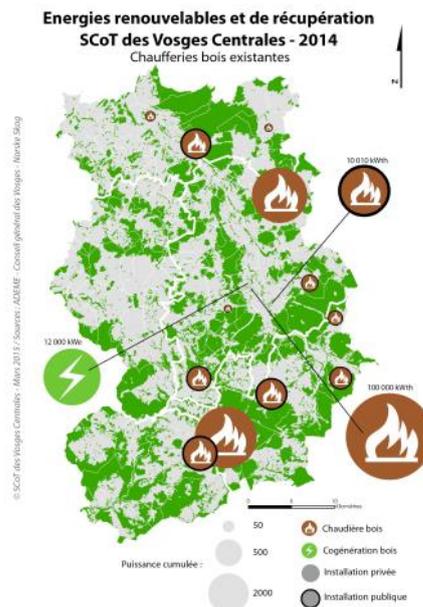
La loi de transition énergétique pour la croissance verte préconise :

- De réduire de 30 % la consommation d'énergie fossiles en 2030 par rapport à 2012,
- Une part d'énergies renouvelables portée à 32 % de la consommation énergétique finale en 2030 et à 40 % de la production d'électricité,
- Une réduction de 50 % la consommation énergétique finale en 2050 par rapport à 2012, une baisse de 50 % du volume de déchet en décharge en 2050,
- Une diversification de la production d'électricité et une réduction à 50 % la part du nucléaire à l'horizon 2015.

Dans les Vosges Centrales, une planification énergétique bien articulée avec la planification urbaine lors de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT permettrait de valoriser le potentiel en énergies renouvelables, de limiter les risques de précarité énergétique et de réduire les inconvénients environnementaux.

A retenir :

- **Un potentiel en énergies renouvelables à valoriser tout en veillant à prévenir les risques de nuisances ou les effets indésirables aux plans agricole, paysager et environnemental.**



Pistes de réflexion pour un SCOT-TEPCV...

Vers une stratégie d'accueil adaptée aux besoins des entreprises

- Mobiliser le territoire autour d'un projet de développement économique partagé en prenant notamment appui sur les nouvelles filières des éco-matériaux, de l'énergie et du numérique,
- S'inscrire dans la dynamique métropolitaine du Sillon Mosellan,
- Prioriser et valoriser l'offre foncière dédiée à l'accueil des entreprises en concentrant les moyens des collectivités pour mieux répondre aux besoins des entreprises et éviter les friches,
- Prendre en compte le potentiel foncier des friches industrielles et urbaines,
- Préserver et développer les activités touristiques, agricoles et sylvicoles et leurs nouvelles perspectives.

Vers un cadre de vie attractif qui répond à l'évolution des besoins quotidiens des habitants

- Mieux réguler le marché de l'habitat pour offrir aux habitants des logements adaptés à l'évolution de leurs besoins et endiguer la montée de la vacance des logements existants,
- Encourager la réhabilitation du parc existant notamment sa rénovation thermique,
- Reconquérir les centres-villes, les quartiers sensibles urbains et les centres-bourgs des villages pour les rendre de nouveau attractifs au plan résidentiel,
- Mieux structurer l'armature urbaine pour consolider les pôles de différents niveaux par une stratégie intégrant l'offre en logements, l'emploi, les services, les équipements et la mobilité,
- Renforcer les réseaux ville-campagne en profitant des opportunités numériques,
- Réduire le risque de précarisation des ménages par rapport à la mobilité en optimisant tous les modes de transports alternatifs à l'usage individuel de la voiture.

Vers une valorisation des ressources du territoire dans le respect de l'environnement

- Définir un projet forestier, agricole et environnemental tourné vers le territoire,
- Renforcer la prévention des risques naturels, notamment climatiques,
- Préciser les objectifs du SCoT en y intégrant de façon transversale ceux du Plan Climat et d'une économie circulaire pour tendre vers un Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte,
- Mieux valoriser le potentiel en énergies renouvelables tout en veillant à prévenir les risques de nuisances ou les effets indésirables aux plans agricole, paysager et environnemental.
- Articuler la planification urbaine avec une planification énergétique lors de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT et impulser une programmation d'actions opérationnelles.
- Mieux concilier les activités urbaines avec la préservation de la biodiversité grâce à une définition plus fine de la trame verte et bleue du SCoT.

Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) :

La candidature du Syndicat pour un « SCOT-TEPCV » a été retenue par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Toutes les cinq intercommunalités du territoire avaient candidaté à cet appel à projet avec le soutien du Syndicat. La Communauté d'Agglomération d'Epinal et la Communauté de Communes de Moyenne Moselle ont aussi été labellisées. Les intercommunalités non retenues peuvent déposer une nouvelle candidature cette année.

Cette démarche va permettre de mieux intégrer les orientations du Plan Climat Energie Territorial des Vosges Centrales au SCoT dans le cadre de la révision. Elle sera aussi l'occasion d'approfondir des thèmes complémentaires comme la croissance verte et la qualité de l'air.

